

Assemblée générale extraordinaire

14 novembre 2024

Ordre du jour : Modification des statuts

Les principales évolutions en relation avec la modification des statuts FFB, ainsi que quelques situations spécifiques

Principales modifications:

Article 1: identifications juridiques de l'association

Article 2: clubs & « entités » ...

Article 10: Administration & schéma des instances du Comité

Articles 13, 15: composition du bureau. Il n'y a plus de différence entre les 2 Vice-Présidents

Principales modifications:

Articles 13.4 & 15.7, éligibilité:

- Président également Président de club: maintien du non cumul des mandats avec cependant une tolérance en cas de nécessité de maintien du club concerné; règles de conflit d'intérêt à respecter.
- Elu non licencié dans le Comité: possible dans le cas d'un licencié ne pouvant pas trouver des partenaires du fait de son classement.

Article 14: un Président de club peut se faire représenter soit par un membre de son club soit par un autre Président de club